

A2H DEPANNAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, Lotissement de l'Océan
56130 PEAULE

Le soussigné

Monsieur Jean-Charles HUBERT demeurant [REDACTED],

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée A2H DEPANNAGE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à PEAULE, du 29 septembre 2026, qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte,

Nomme Monsieur Jean-Charles HUBERT, demeurant [REDACTED] aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Jean-Charles HUBERT dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jean-Charles HUBERT accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à PEAULE

Le 29 septembre 2026

Monsieur Jean-Charles HUBERT

CER FRANCE BROCELIANDE -

Signature électronique :

Signé numériquement par

Jean-Charles HUBERT

Date : 29/09/2026 12:47:29

Signé avec le mot de passe à usage

unique envoyé par SMS : 584630